

bernoise signe  
Dutreize octobre mil huit cent vingt trois. Acte de mariage de Pierre Dechavanne propriétaire demeurant à Montagny, né à Proges le vingt quatre novembre mil sept cent quatre vingt douze, fils légitime de Jean marié Dechavanne et de Jeanne Fargeton tous deux décédés aussi à Montagny le premier de novembre dix huit cent douze, et l'autre le trois janvier d'aujourd'hui, d'une part, et Claude Labraue Demeurant à Ambleville avec son père et mère, où elle est née le trois vendémiaire de l'an douze, fille légitime de Pierre Labraue et de Marie Anne Delorme. D'autre part la lecture a été faite 1<sup>o</sup> Des actes civils des publications du mariage fait à Ambleville, et à Montagny les dimanches dix et dix-sept courant dernier, sans qu'il soit survenu aucun opposition ou empêchement, 2<sup>o</sup> Declaration de naissance faite à Pierre Dechavanne, 3<sup>o</sup> De celui de ladite Anne Labraue. 4<sup>o</sup> De l'autre décès de Jean Marie Dechavanne. 5<sup>o</sup> De celui de Jeanne Fargeton d'Anne Labraue pour son épouse, et l'autre Pierre Dechavanne pour son époux. Le tout en présence de Jeanne Michel Monozet institutrice, Jeanne Monozet fabriquante, Jean Buffin et Claude Marie Chatain, adjoint fabricant, tous maîtres et résidant à Ambleville. Après quoi Monsieur Claude Marie Chatain, en vertu de l'Amblevillois, remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil par délégation du Maire, en vertu de son arrêté du vingt un juillet d'aujourd'hui, envoi prononcé au nom de la loi que les dits Pierre Dechavane et Claude Labraue sont unis par le mariage, et nous en avons rédigé le présent acte. Soit  
le Savoir faire faire ce qui suit :  
Monozet & fils. Perrin - P. Labraue - M. Chatain